



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 20 mai 2021**

## **RAPPORT N° 09/2021 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Eric Oguey,  
intitulé « Un boulo-drome à Vevey »**

# Rapport sur le Préavis n° 09/2021

## RÉPONSE AU POSTULAT DE M. ERIC OGUEY, INTITULÉ : « UN BOULODROME À VEVEY »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n° 09/2021 s'est réunie le mardi 30 mars 2021, 18h30 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames et Messieurs :

- Fabrizia Sanna-Georgi      PDC
- Sandro Licini              PS
- Ambroise Méan            PLR
- Eric Oguey                 DA
- Guillaume Pilloud        UDC
- Karim El Khalifa         VER      *Absent, non excusé, pas remplacé...*
  
- Roger Pieren              VL      Président-rapporteur

La Municipalité était représentée par notre Municipal Monsieur Yvan Luccarini, accompagné de Madame Manon Fawer, cheffe de service. Ils nous ont présenté le dossier, donné des explications complémentaires et ont répondu à toutes nos questions. Nous les en remercions.

En introduction Monsieur Luccarini précise que cette demande a été analysée par différents services et que la seule possibilité, serait une éventuelle possibilité sur le terrain de Crédeiles, par un aménagement dans sa partie sud, dédiée aux activités de loisir.

Madame Fawer, rappelle que nombre d'infrastructures scolaires sont déjà aujourd'hui manquantes, qu'une réflexion sur l'aménagement d'installations sportives est en cours. Car voilà 12 ans qu'un projet avait été fait pour un jardin avec place de jeux, dédiés aux sports scolaires, malheureusement sans aboutir, faute d'emplacement adéquat. Par ailleurs elle précise que son service doit faire face à un grand nombre de demandes de différentes associations ou autres clubs et que malheureusement, dans la situation actuelle, elle ne peut y donner de suite favorable.

Après ces remarques la commission reprend l'étude des points de la réponse de la Municipalité au postulant:

## 1. OBJET DU RAPPORT-PRÉAVIS

Pas de question

## 2. RAPPEL DU POSTULAT

### Remarques et questions :

Un commissaire tient à préciser les points suivants :

- Le Club de pétanque de Vevey (Rivier@venir), affilié à l'Association Vaudoise de Pétanque, souffre de son manque de terrains, plusieurs membres éminents l'ont quitté, aujourd'hui sa situation est dramatique
- Chaque année un tournoi interclubs est lancé, malheureusement notre club local ne peut plus y participer vu la perte d'intérêt et des membres, au vu de l'absence d'infrastructures
- Ce Rapport-préavis N° 09/21 a été présenté au comité et aux membres du club Riviera Avenir, leur réponse est claire : **Mieux vaut un minimum de 3 pistes, en extérieur, (non couvertes) plutôt que rien, comme actuellement,** ceci depuis la fermeture des pistes de l'ancien Café de l'Avenir au nord de la place Robin.

Un commissaire pose la question de la définition d'un boulo-drome, précisément de quelle surface parle-t'on ? Quels sont les besoins du club pour le maintien de ses activités ?

*Monsieur Oguey membre du Club donne une réponse de spécialiste :*

- Une piste fait au minimum 4 x 15 m. idéalement 5 x 16 m. donc 80 m<sup>2</sup>
- **Donc pour trois pistes on parle d'un besoin d'env. 250 m<sup>2</sup> => 6 pistes = env. 500 m<sup>2</sup>**
- Cependant, dans le cadre d'un tournoi (un contre un, deux contre deux ou trois contre trois) on parle d'un minimum de 6 pistes, dédiées à 4 équipes

Pour conclure, les représentants de la Municipalité rappellent que la priorité reste le besoin de répondre aux activités sportives scolaires. Elle est consciente du déficit des zones dédiées aux activités en plein air, cependant elle s'engage à essayer d'intégrer, lors de prochains aménagements ou réaménagements des rares sites disponibles existants, la possibilité de placer ces 250 m<sup>2</sup> à 500 m<sup>2</sup> dédiés aux boulistes. Dans cette optique elle prendra contact, en temps voulu, avec les spécialistes du club local pour les détails techniques avant toute réalisation.

## 3. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT

Pas de questions, autres que celles débattues plus haut...

### VOTE DE LA COMMISSION

C'est à l'unanimité des membres présents (6 voix pour) que la commission vote les conclusions de ce rapport-préavis 09/21.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis no 09/2021, du 8 mars 2021, concernant la réponse au postulat de M. Eric Oguey intitulé « Un boulodrome à Vevey » ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

1. d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey » ;

et propose de le considérer comme réglé.

Pour la commission



Roger Pieren  
Président-rapporteur

*Vevey le 10 mai 2021*